



---

# Réunion d'information du 26 mars 2022 concernant l'organisation de l'hébergement des réfugié.es ukrainien.ne.s



Vous vous êtes porté·e volontaire ou avez marqué votre intérêt pour accueillir des réfugié.e.s ukrainien.ne.s dans la cadre de la crise russo-ukrainienne et nous saluons cette initiative personnelle.

**Cette séance d'information vous permettra d'obtenir quelques conseils et renseignements pratiques pour gérer au mieux l'accueil et l'hébergement de vos hôtes/futurs hôtes.**

# 1. Comment imagine-t-on la cohabitation?

**A quoi faut-il réfléchir avant de se lancer dans l'aventure et s'assurer d'une bonne cohabitation ?**

**Quelques questions concrètes à se poser avant d'accueillir des hôtes :**

- ✓ **Que suis-je prêt.e à partager? A ne pas partager ? (sphère privée >< lieux communs)**
- ✓ **Faut-il établir des règles de vie ?**
  - ✓ Utilisation de l'énergie (chauffage, éclairage) et de l'eau (douches, etc.)
  - ✓ Règles de vivre ensemble (nettoyage, tâches domestiques, moment des repas, les hôtes peuvent-ils accueillir d'autres personnes, etc.)
  - ✓ Partage des frais (alimentaires, énergétiques, etc.)
- ✓ **Que partageons-nous ensemble ?**
  - ✓ Loisirs, temps sociaux, repas, accompagnement dans les formalités administratives, etc.
- ✓ **Comment réagir si mes hôtes ne vont pas bien ?**

**Il est important de fixer des règles claires dès le début de la cohabitation.**

**Plus il y a un cadre clair, moins il y a de risques d'incompréhension ou d'irritation.**

**Fixer des règles ne veut pas dire que l'on ne puisse pas faire de compromis...**

- ❑ Ne soyez pas surpris que votre invité/vos invités passent beaucoup de temps sur son/leur téléphone car les nouvelles d'Ukraine et les contacts via les réseaux sociaux sont très importants ;
- ❑ Réalisez que vos invités sont fatigués, en colère, déçus et anxieux : Soyez tolérant·e;
- ❑ Soyez attentif·ves aux signes de stress et de surmenage. Si nécessaire, demandez l'aide d'un professionnel ;
- ❑ Réfléchissez bien à l'accueil des enfants. Essayez d'organiser avec vos hôtes un programme de journée (éducation à domicile, sports, détente, école) ;

# Le Plan de Cohésion sociale

- Se tient à votre disposition via le numéro d'appel gratuit **0800/20 422** (du lundi au vendredi 8h30 à 16h00) et [pcs@soignies.be](mailto:pcs@soignies.be) pour répondre à vos questions :
  - ✓ Orienter et guider les hébergeurs vers les services adaptés et compétents et numéros d'appels spécifiques ;
  - ✓ Transmettre des supports et outils (*ex: pouvoir discuter de la tragédie de guerre, guide à l'attention des familles accueillantes*)
  - ✓ Ecouter vos besoins et les transmettre aux autorités communales et services communaux/du CPAS ;
  - ✓ Concevoir à terme, des projets qui renforcent la solidarité et le lien social (*impulser la création d'un lieu de rencontre et de convivialité pour les personnes réfugiées, par exemple*) ;

## 2. Se porter candidat à l'hébergement : formalités et obligations administratives

### • **Inscription en tant que candidat.e à l'hébergement :**

- Afin de se porter candidat.e hebergeur.euse, un formulaire a été établi en vue de centraliser les propositions d'hébergement.

Inscription via un site internet :

<https://my-formulaires.imio.be/crise-ukrainienne/accueil-refugies-ukrainiens/>

*Les personnes n'ayant pas accès à l'outil informatique sont invitées à contacter le 0800/20 422. Le Plan de cohésion sociale pourra faire le nécessaire pour vous inscrire*

- Toute personne candidate à l'hébergement autorise la vérification de son casier judiciaire ainsi qu'à toute autre personne majeure du ménage.
- Un contrôle de salubrité et sécurité du logement sera effectué.
- Un modèle de convention d'occupation précaire entre l'hébergeur et la personne hébergée peut être mis à disposition.

# Contrôle du logement

Le **contrôle de salubrité et de sécurité du logement** sera réalisé par le **Service Communal du Logement**

**Où ?** Hôtel de Ville Place Verte,32 - 7060 Soignies

**Quand ?** sur RDV

**Téléphone :** Madame Laura Malbecq 067/34.73.65 (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h)

## Que va-t-on contrôler ?

*Le logement doit :*

- être sûr
- être de bonne qualité
- offrir certain confort aux réfugiés
- garantir le maintien du confort de vie de la famille accueillante

*L'accent sera mis sur :*

- l'espace qui sera réservé au(x) réfugié(s) dans le logement
- les espaces « collectifs »
- l'état général et la taille du logement

**Le service logement vérifiera les possibilités d'accueil en tenant compte des critères suivants :**

- Nombre de personnes par rapport à la place disponible
- Souhaits du candidat hébergeur
- Personne à mobilité réduite
- Animaux
- La durée d'accueil possible et souhaitée

*Si le logement répond aux critères d'accueil* → Inscription sur le listing de FEDASIL

**ATTENTION :**

- Vous êtes propriétaire : OK
- Vous êtes locataire :
  - Accord écrit de votre propriétaire
  - Accord écrit de votre société de logement social



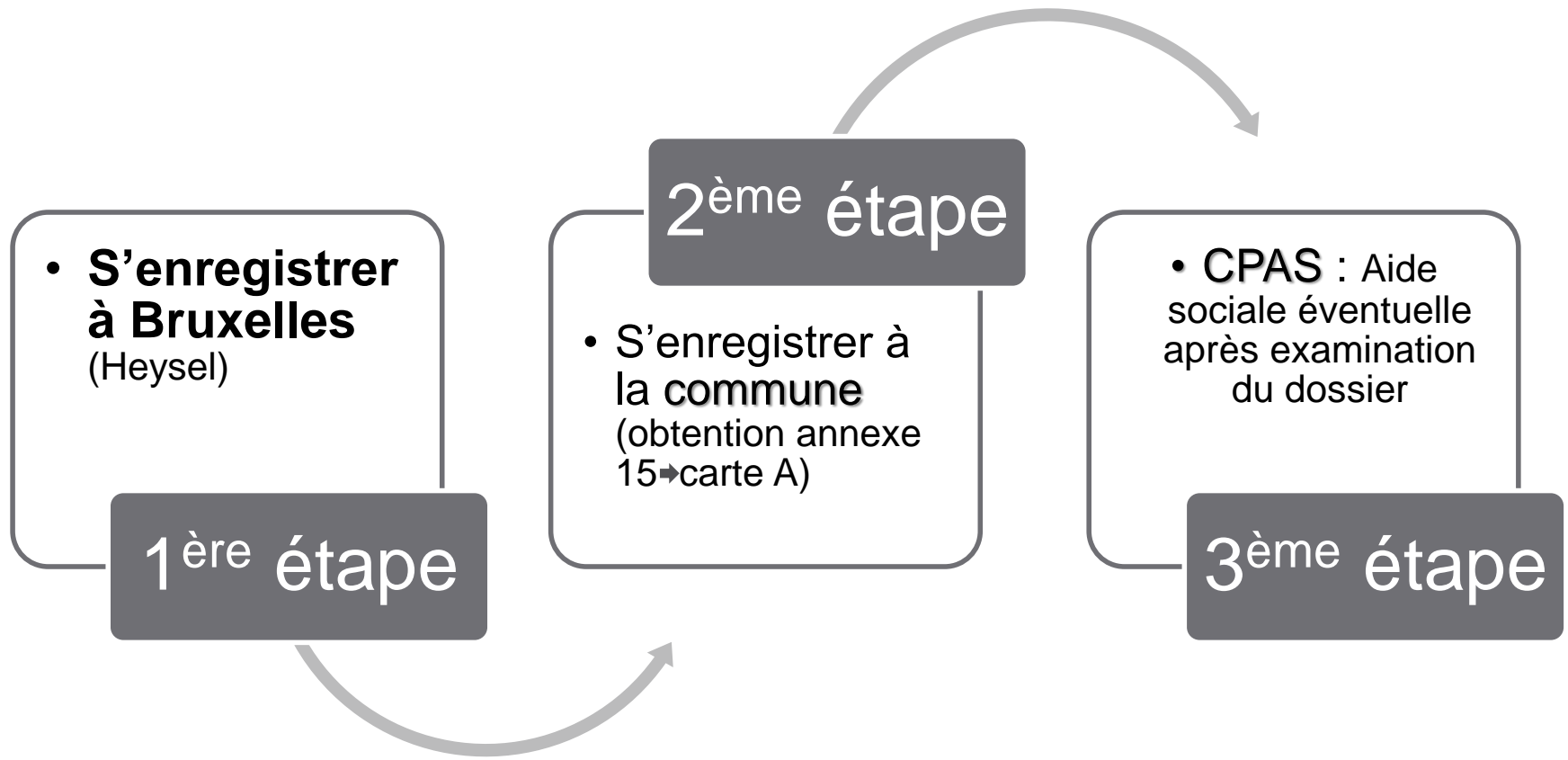
- **Statut social et fiscal**

- Héberger des réfugié.e.s ukrainnie.nne.s n'aura pas d'impact sur votre statut fiscal tant au niveau fédéral (Impôt des personnes physiques) qu'au niveau communal (taxe sur l'enlèvement des immondices);

- **Assurances**

- Nous vous conseillons de prendre contact avec votre compagnie d'assurances pour l'avertir de la présence de vos hôtes à votre domicile ;

### 3. Les étapes administratives pour la personne réfugiée ukrainienne



# 1 ère étape en détails :

Les personnes réfugiées en provenance d'Ukraine doivent impérativement et de manière prioritaire **se rendre à Bruxelles pour s'enregistrer**

- **OÙ ?** Heysel (Palais 8 - Accessible par la ligne 6 du Métro - Arrêt Heysel)  
Rue du Verregat 1 - 1020 Bruxelles
- **Quand ?** Ouvert tous **les jours de la semaine de 8h30 à 17h30** et le **samedi de 8h30 à 13h**. Fermé le dimanche. Le lundi de Pâques 18 avril ouvert de 8h30 à 13h.

ATTENTION : Les heures d'ouverture sont toujours adaptées en fonction du nombre de demandes. (MISE A JOUR DU 8/04/2022)



Tous les membres de votre ménage doivent être présents avec leur document d'identité ukrainien (passeport, carte d'identité, permis, acte de naissance)

- L'enregistrement se déroule comme suit :
  - Encodage des données d'identité dans la base de données de l'office des étrangers
  - Prise des données biométriques (empreintes) cas échéant
- A ce stade, vous obtenez : le document intitulé « **attestation de protection temporaire** »
- Il est possible de prendre un rendez-vous en ligne pour l'enregistrement au Heysel des personnes pouvant bénéficier de la protection temporaire :  
<https://register-ukraine.be/fr>

## 2ème étape en détails :

Rendez-vous à l'**Administration communale de Soignies** pour demander l'inscription au registre des étrangers

- **Où ?** Hôtel de Ville Place Verte,32 - 7060 Soignies
- **Quand ?** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
le samedi de 9h00 à 12h00
- Munissez-vous de l'attestation de protection temporaire et votre passeport (ou le document utilisé pour vous enregistrer à Bruxelles).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service des Étrangers :

Par téléphone : Christel Dubois : 067/34.73.26  
Delphine Rousseau : 067/34.73.39  
Katia Thys : 067/34.73.35  
Par mail : [etrangers@soignies.be](mailto:etrangers@soignies.be)

- Vous obtenez une **annexe 15** en attendant la délivrance de la carte de séjour (carte A délivrée sur base d'une enquête de résidence positive).  
Celle-ci vous permet d'ouvrir les droits à la sécurité sociale

# 3ème étape : CPAS

Dès l'inscription au registre des étrangers (lors de la délivrance de la deuxième annexe 15), un droit à l'aide sociale équivalente peut être examiné.



Dès l'obtention de la première annexe 15 à la commune, prendre contact avec le CPAS afin d'avoir tous les renseignements nécessaires et ainsi faciliter l'enquête sociale

- **Où?** CPAS Chaussée de Braine 47B – 7060 Soignies
- **Quand ?** Sur rendez-vous
  
- Par téléphone Madame Mélissa Vanderwal - 067/348.166  
Par mail [melissa.vanderwal@cpas-soignies.be](mailto:melissa.vanderwal@cpas-soignies.be)
  
- Le CPAS examinera le droit à l'aide sociale équivalente :
  - En fonction de la situation et de l'enquête sociale ;
  - Chaque demande doit être examinée dans un délai maximum de 30 jours sur base d'une enquête sociale et d'une visite à domicile.

# 3ème étape en détails :

- Le dossier est examiné par le Comité Spécial du Service Social qui prend la décision finale :

***Chaque travailleur social est soumis au secret professionnel , aucune information ne pourra être communiquée sans l'accord explicite du bénéficiaire***

## Et avant ?

### Si besoin de soins médicaux :

- ❑ Prendre contact avec un médecin généraliste , en cas d'urgence vitale, se rendre aux urgences de l'Hôpital de votre choix
- ❑ Le médecin / le service social de l'Hôpital prendra contact avec le CPAS afin d'assurer une couverture des soins

## Et après ?

### Après l'obtention de la carte A :

- ❑ Inscription mutualité de son choix ;
- ❑ Inscription à une caisse d'allocations familiales (si enfants mineurs) ;
- ❑ Inscription auprès du FOREM pour un accompagnement pour les cours de Français Langue Etrangère et la recherche emploi.

# 5. Barrière de la langue

Afin de faciliter la communication avec vos hôtes, il vous est conseillé d'utiliser différents outils :

1. Installer Google Translate qui détecte automatiquement la langue en mode vocal.
2. Vous trouverez une liste de vocabulaire en ukrainien via le site suivant : <https://www.loecsen.com/fr/vocabulaire-ukrainien#conversation>
3. Il existe également la possibilité de communiquer avec les ukrainien.ne.s, notamment les enfants, via un photo langage édité par le Guide du Routard que l'on peut télécharger gratuitement via ce lien : <https://www.reseau-alpha.org/malette-du-formateur/outils/4eec5-hello-guide-du-routard-pour-les-refugies>

# 6. Ressources locales

## J'ai besoin de vêtements. Que puis-je faire ?

- La vestiboutique de la Croix Rouge
  - **Où ?** Rue Grégoire Wincqz, 1 - 7060 Soignies
  - **Quand ?** Le mardi et jeudi de 14h à 16h30, le mercredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 10h à 12h30
  
- Pêle-mêle
  - **Où ?** Rue Henry Leroy, 15 – 7060 Soignies
  - **Quand ?** Les jeudis de 9h30 à 14h30 et le 1er samedi de chaque mois de 10h à 12h
  
- Oxfam
  - **Où ?** Pl. van Zeeland 7060, 7060 Soignies
  - **Quand ?** Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h

## J'ai besoin de meubles. Où puis-je aller ?

- L'Envol

*propose des meubles de seconde main mais aussi de la décoration, de l'électroménager, des vélos, etc.*

  - **Où ?** Chemin de la Guelenne, 20 - 7060 Soignies
  - **Quand ?** Le lundi de 13h à 18h, du mardi au samedi de 10h à 18h



# Ressources locales

## Mon hôte veut s'initier à la langue française, où puis-je le rediriger ?

- L'ASBL La Concorde (bibliothèque de la régence) organisera à partir du 31 mars un cours d'initiation au français **le jeudi matin de 9h30 à 12h30 - au château du Parc Pater** (aussi pendant la période de congé de Pâques).
- Pour toute information, vous pouvez contacter **Alice GRIMONPREZ**  
Professeuse-animatrice en Français Langue Étrangère et Coordinatrice pour les cours de FLE et Citoyenneté.
- **Asbl La Concorde - Bibliothèque La Régence**  
Rue de la Régence, 25 - 7060 Soignies  
067/34 73 33

# 7. Accueil des enfants

- Mon ou mes hôte-s ont un bébé et/ou des enfants mineurs. Peuvent-ils être reçus en consultation par l'Office National de l'Enfance ?

Tout à fait, nous nous en sommes d'ailleurs assurés. L'ONE les recevra sur RDV (pour les enfants de 0 à 3 ans). Pour toute information et/ou prise de RDV vous pouvez contacter :

- Mme Luana Farese : 0499/99.79.59
- Mme Delhauwe : 0499/57.28.33
- Mme Severino : 05499/99.77.67

Lieux de permanence :

## **SOIGNIES**

→ Rue Grégoire Wincqz 258

7060 Soignies

**067 64 64 99**

→ Rue Grégoire Wincqz 45

7060 Soignies

**067 33 59 65**

## **NAAST**

Rue de la Place 23

7062 Naast

**067 33 59 65**

- <https://www.soignies.be/fr/commune/services/petite-enfance/consultations-one.html>

### **Les enfants de mes hôtes peuvent-ils être scolarisés dans les écoles de l'entité?**

Il vous est conseillé de prendre contact avec l'établissement scolaire de votre choix pour connaître leur capacité d'accueil.

# 8. Aspects Psychosociaux

- **L'ASBL Solentra** met à disposition une ligne téléphonique gratuite d'assistance psychologique pour les réfugié.e.s ukrainien.ne.s. En plus d'une oreille attentive, les conseillers proposent, par l'intermédiaire d'un interprète ukrainien, des conseils et des exercices permettant de réduire le stress et faire appel à la résilience/

## ***Comment faire ?***

Appelez (ou WhatsApp) l'interprète ukrainien :

**+32 484 650 130 (du lundi au vendredi de 9h à 13h).**

Ce dernier vous mettra en relation avec un conseiller.

- **Equipe mobile de crise du Centre 2A (EMC<sup>2</sup>)**

Les interventions proposées sont de courte durée (max. 30 jours et dans le milieu de vie de l'utilisateur) et concernent des situations de crise chez une personne âgée d'au moins 16 ans et présentant une pathologie psychiatrique et/ou des difficultés psychiques.

❑ **Contact : 064 / 43 28 55 ou 0490/ 65 54 38**

❑ 8h30 à 16h30 en semaine, les week-ends et jours fériés

[EquipeMobile2ACentre@saintbernard.ofc.be](mailto:EquipeMobile2ACentre@saintbernard.ofc.be)

## 9. Numéros utiles - sites officiels

- ✓ 112 POMPIERS/AMBULANCE
- ✓ 101 POLICE
- ✓ 107 TÉLÉ-ACCUEIL (Situation de crise sociale/morale/psychologique)
- ✓ 103 SERVICE ECOUTE ENFANCE
- ✓ 116 000 CHILD FOCUS
- ✓ 0800/30 030 ECOUTE VIOLENCES CONJUGALES
- ✓ 0800/32 123 CENTRE PREVENTION DU SUICIDE
- ✓ 070/245 245 Centre anti-poison
- ✓ 0800/212 321 23 DOC- STOP
- ✓ 070/344 344 CARD-STOP

Numéro spécifique **UKRAINE : 02/488 88 88** Call center fédéral Ukraine  
(ouvert de 9 à 17h tous les jours, 7/7)

Numéro spécifique de la région wallonne concernant les questions  
d'hébergement

**1718**

## • Sites officiels

→ <https://info-ukraine.be/fr> (site d'informations générales)

→ <https://www.fedasil.be/fr> (site de FEDASIL)

→ <https://dofi.ibz.be/fr> (Site du SPF Intérieur)

→ [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_logement/site/ukraine](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/site/ukraine) (Site de la Région Wallonne)

→ <https://help.unhcr.org/belgium/rights-and-obligations/> (site reprenant les droits et obligations des demandeurs d'asile)

→ <https://www.soignies.be/>

Merci de votre attention

